

Trois générations réunies sous un même toit

par Janet Che-Alford et Brian Hamm

Il est rare, dans la société canadienne d'aujourd'hui, de trouver des grands-parents, des parents et des enfants qui vivent tous sous un même toit. Dans la grande majorité des cas, les grands-parents vivent dans une maison, tandis que leurs enfants et petits enfants en habitent une autre. Cette relation d'« intimité à distance », qui reflète largement le désir d'autonomie et de respect de la vie privée des parents et des grands-parents, est devenue en quelque sorte la norme. Aussi n'est-il pas surprenant de constater qu'en 1996, les ménages à trois générations représentaient moins de 3 % de l'ensemble des ménages familiaux au Canada.

Le nombre de ménages à trois générations a malgré tout augmenté de 39 % au cours de la dernière décennie, passant de quelque 150 000 en 1986 à plus de 208 000 en 1996. Il s'agit d'un taux d'augmentation plus de deux fois supérieur à celui de l'ensemble des ménages familiaux. Dans le présent article, nous utilisons les données du recensement pour examiner les caractéristiques des ménages à trois générations en 1986 et en 1996. Nous nous interrogeons également sur les facteurs susceptibles d'expliquer pourquoi certaines familles seraient plus enclines que d'autres à opter pour cette formule où grands-parents, parents et enfants vivent sous le même toit.

Plus de la moitié des ménages à trois générations comptent un grand-parent

Les 208 000 ménages canadiens à trois générations prennent différentes formes et suivent différents modèles. En 1996, le modèle le plus répandu était celui où l'on retrouvait un grand-parent, deux parents et un nombre varié d'enfants — 31 % des ménages à trois générations faisaient partie de cette catégorie. Les deux autres catégories les plus répandues étaient celles où l'on retrouvait un parent seul et ses enfants. Cependant, alors qu'un seul grand-parent était présent dans le premier cas (quelque

24 % des familles à trois générations), deux grands-parents étaient présents dans le deuxième (24 %). Enfin, les ménages à trois générations formés de deux grands-parents, de deux parents et d'enfants représentaient 21 % des cas.

Contrairement à ce que bon nombre de personnes peuvent croire, la grande majorité des ménages à trois générations au Canada (soit 80 % en 1996 et 74 % en 1986) vivent en milieu urbain et non dans les régions rurales. Par ailleurs, la concentration de ces ménages dans les régions urbaines ne diffère pas de celle de la population en général.

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Cette étude est basée sur les données recueillies dans le cadre des recensements de la population de 1986, 1991 et 1996.

Ménage à trois générations : Ménage qui compte au moins un membre de chacune des trois générations directes parent-enfant.

Ménage familial : Ménage qui comprend au moins une famille économique, c'est-à-dire un groupe de deux personnes et plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

Limitation d'activités : Parfois désigné sous le terme « incapacité », cet état est la conséquence d'un déficit fonctionnel chez une personne. À titre d'exemple, la conséquence du spina-bifida peut être une incapacité de marcher.

La distribution provinciale des ménages à trois générations ressemble également à celle de la population en général. Ainsi, en 1996, la majorité de ces ménages se retrouvaient en Ontario (44 %), en Colombie-Britannique (16 %) et au Québec (16 %), ces trois provinces réunissant 76 % des ménages à trois générations au pays, contre 70 % en 1986. Toutefois, les ménages à trois générations, une fois exprimés en pourcentage de l'ensemble des ménages, étaient les plus répandus à Terre-Neuve (un peu plus de 4 %) et les moins répandus au Québec (moins de 2 %).

Les immigrants asiatiques contribuent à l'augmentation du nombre de ménages à trois générations

La répartition provinciale des ménages révèle que de solides liens existent entre les ménages à trois générations et la population immigrante. Dans l'ensemble, près de la moitié des ménages à trois générations du Canada étaient dirigés par des immigrants¹. Cette moyenne masque toutefois de grandes fluctuations. En Colombie-Britannique et en Ontario, par exemple, 6 ménages à trois générations sur 10 avaient à leur tête des immigrants, alors que cette proportion se rapprochait davantage de 4 sur 10 en Alberta et n'était que de 3 sur 10 au Québec.

Les vagues successives d'immigrants au fil des ans ont eu pour effet d'accroître la population immigrante, laquelle représente aujourd'hui une proportion substantielle (17 %) de la population du Canada. Depuis le début des années 70, le nombre total d'immigrants en provenance du Royaume-Uni et de l'Europe est à la baisse, tandis que le nombre d'immigrants asiatiques est à

la hausse. Les familles à trois générations ne sont pas étrangères à cette tendance. De fait, en 1996, plus de 1 ménage familial sur 5 (22 %) et près de

L'accroissement du nombre d'immigrants asiatiques pourrait expliquer, en partie du moins, l'augmentation du nombre de ménages à trois générations au Canada.

la moitié des ménages à trois générations (46 %) étaient dirigés par des immigrants. Parmi les immigrants qui sont arrivés entre 1986 et 1996, les Asiatiques représentaient la majorité (75 %) des chefs des ménages à trois générations.

Cet accroissement du nombre d'immigrants asiatiques pourrait expliquer, en partie du moins, la récente augmentation des ménages à trois générations au Canada. Les personnes nées en Asie sont en effet plus habituées, de par leur culture, à vivre au sein d'une grande famille élargie. De plus, comme la plupart des immigrants asiatiques sont arrivés au pays depuis peu, ils sont plus susceptibles de conserver les traditions de leur pays d'origine que les immigrants installés au Canada depuis plus longtemps.

La réunification des familles pourrait également avoir contribué à

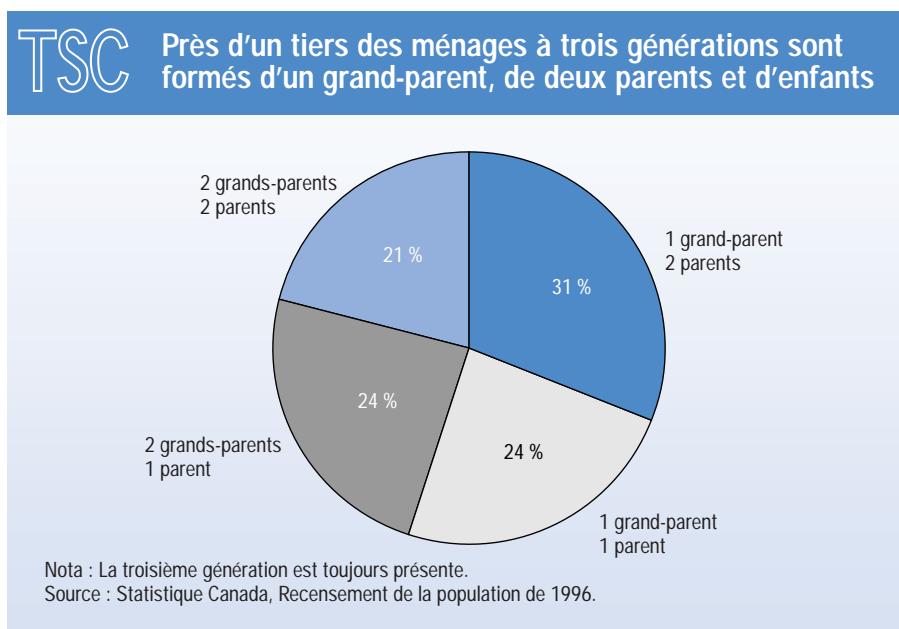
l'augmentation du nombre de ménages à trois générations. De fait, plus de 30 % des immigrants² arrivés au pays entre 1986 et 1996 ont été admis pour fins de réunification des familles. L'arrivée d'un parent âgé qui vient rejoindre la famille d'un de ses enfants adultes peut contribuer à l'accroissement des ménages à trois générations.

Parmi les ménages à trois générations, 40 % comprennent une personne limitée dans ses activités

L'état de santé est l'un des principaux facteurs qui influent sur les conditions de logement des gens. Cela s'avère particulièrement juste dans le cas où une personne est limitée dans sa capacité d'effectuer certaines tâches précises (par exemple, se lever et se coucher, couper ses aliments, monter et descendre les escaliers). La perte d'autonomie fonctionnelle est souvent une des raisons qui amène une personne à vivre avec d'autres, très souvent avec des membres de sa famille. Selon les données tirées du

2. Citoyenneté et Immigration Canada, Système de données sur les immigrants ayant obtenu le droit d'établissement.

1. Les répondants au recensement doivent désigner une personne de référence ou « chef » du ménage, puis décrire le lien unissant chaque membre du ménage à cette personne.



Recensement de 1996, dans 40 % des ménages à trois générations, au moins une personne était limitée dans ses activités. La majorité (plus de 70 %) de ces limitations d'activités avaient duré au moins six mois, ou l'on s'attendait à ce qu'elles durent au moins six mois. Les ménages à trois générations sont également susceptibles de compter plus d'une personne ayant une incapacité : en 1996, par exemple, 13 % de ces ménages comptaient au moins deux personnes limitées dans leurs activités, comparativement à 6 % de l'ensemble des ménages familiaux.

Comme les personnes âgées sont généralement plus susceptibles de souffrir de problèmes de santé chroniques, de troubles physiques et de limitations d'activités, on suppose souvent que les grands-parents représentent la forte proportion de personnes ayant une incapacité dans

les ménages à trois générations. Or les données du Recensement de 1996 ne confirment pas cette hypothèse. En fait, elles laissent plutôt croire que les personnes limitées dans leurs activités sont tout aussi susceptibles d'appartenir aux générations plus jeunes qu'aux générations plus âgées. Par exemple, en 1996, 37 % d'entre elles appartenaient à la génération plus âgée, 38 % à celle d'âge moyen, et les 25 % restants étaient des enfants. La répartition était presque identique en 1986, alors que les première et deuxième générations représentaient chacune 38 % des personnes ayant une incapacité dans les ménages. Il semble que les ménages à trois générations servent en quelque sorte de soutien familial pour toutes les personnes limitées dans leurs activités, qu'elles soient jeunes ou moins jeunes.

Les ménages à trois générations mettent leurs ressources en commun pour accroître le revenu familial et bénéficier d'une plus grande maison

La mise en commun des ressources des membres de la famille peut aider à garantir le paiement du loyer et à atténuer les difficultés économiques. Lors du Recensement de 1996, chaque ménage devait indiquer qui payait le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité et les autres dépenses liées au logement. On appelait ces personnes « soutiens du ménage ». Il est raisonnable de présumer que, si plus d'un soutien est déclaré dans un ménage, c'est qu'il y a mise en commun des revenus.

Selon les données du recensement, les ménages à soutiens multiples sont assez répandus : environ 45 % de tous les ménages familiaux et 48 % des

TSC

Les ménages à trois générations étaient plus susceptibles de compter une personne limitée dans ses activités...

	Ménages à trois générations		Ensemble des ménages familiaux	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble des ménages	208 500	100	7 841 000	100
Ménages comptant une personne limitée dans ses activités	82 700	40	1 594 200	20
Limitation de longue durée	58 700	28	1 226 700	16
Limitation de courte durée	24 000	12	367 500	5
Ménages où personne n'est limité dans ses activités	125 800	60	6 246 800	80

... et de compter plusieurs personnes touchant un revenu

Nombre de personnes touchant un revenu dans le ménage				
Aucune	35	0	8 140	0,1
Une	2 800	1	1 052 075	13
Deux	36 620	18	4 866 980	62
Trois	77 905	37	1 233 845	16
Plus de trois	91 100	44	679 955	9

Nota : Les données peuvent ne pas totaliser 100 % en raison de l'arrondissement.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 1996.

ménages à trois générations comp-
taient plus d'un soutien. C'est
toutefois au chapitre de la proportion
des ménages comptant trois soutiens
et plus que la différence est la plus
grande entre les ménages. Tandis que
la probabilité de compter trois
soutiens et plus était de 13 % dans les
ménages à trois générations, elle
n'était que de 2 % dans l'ensemble des
ménages familiaux (cette probabilité
était à peine plus élevée, soit 3 %, dans les ménages familiaux de trois personnes et plus). Il semble que la participation des membres de la famille élargie au paiement du loyer soit une solution très acceptable dans les ménages à trois générations.

Les ménages à trois générations sont également plus susceptibles de compter plusieurs personnes touchant un revenu. En 1996, plus de 80 % de ces ménages comptaient au moins 3 personnes touchant un revenu, comparativement à moins d'un quart de l'ensemble des ménages familiaux. Le revenu moyen des ménages à trois générations, qui s'établissait à 66 000 \$, était donc plus élevé que celui de 57 000 \$ de l'ensemble des ménages familiaux. Cependant, comme les premiers comptaient également plus de membres — soit en moyenne 5 personnes par ménage comparativement à 3 pour l'ensemble des ménages familiaux — leur revenu par personne (13 000 \$) était inférieur à celui de l'ensemble des ménages (19 000 \$). Si le revenu par personne est utilisé comme valeur substitutive du bien-être économique, alors les membres des ménages à trois générations sont nettement moins bien nantis que leurs homologues des autres familles. La mise en commun des ressources permet cependant de réaliser des économies d'échelle qui ont pour effet de relever le niveau de vie.

Comme c'est le cas d'autres ménages, la majorité de ceux à trois générations (69 %) vivaient dans une maison unifamiliale en 1996 et la

plupart (77 %) en étaient propriétaires. Environ le tiers d'entre eux avaient d'ailleurs acquitté leur prêt hypothécaire. Cependant, contrairement à l'ensemble des ménages familiaux, près des deux tiers des ménages à trois générations (61 %) habitaient dans une maison de plus de sept pièces. Comme ces ménages ont tendance à compter plus de membres que le ménage moyen (5 contre 3), ils disposent en fait de moins d'espace par personne, et ce, malgré un logement plus grand. Par ailleurs, comme la maison des familles à trois générations est plus grande, il n'est pas surprenant que les frais de logement moyens de ces familles — qu'elles soient propriétaires ou locataires — soient également plus élevés.

Les grands-parents aident les familles à surmonter les difficultés financières

Il est intéressant de déterminer, parmi les générations des ménages qui en comptent trois, celle qui contribue au soutien du ménage. Dans les ménages qui ne comptaient qu'un seul soutien, ce rôle incombait le plus souvent à un grand-parent dans 59 % des cas en 1986, et dans 55 % des cas en 1996. Dans les familles qui comptaient des soutiens multiples, la contribution des grands-parents aux frais de logement demeurerait appréciable : au moins un grand-parent contribuait aux frais de logement dans environ 55 % des ménages à trois générations en 1991, et dans 54 % en 1996³.

À la lecture de ces chiffres, il ressort clairement que les grands-parents ont joué un rôle déterminant dans le paiement des frais de logement des ménages à trois générations au cours de la dernière décennie. Cette période coïncide avec une époque où les changements structurels de l'économie

ont eu pour effet de réduire la capacité de bon nombre de jeunes familles de devenir financièrement auto-suffisantes. Il est possible que la contribution financière des grands-parents ait permis d'alléger certains aspects plus pénibles imputables à la situation économique difficile.

Résumé

Malgré leur préférence générale pour l'autonomie et la vie privée, certains Canadiens ont opté pour un mode de vie où trois générations sont réunies sous un même toit. Ce mode de vie s'est répandu rapidement entre 1986 et 1996 et, si l'on se fie aux tendances actuelles de plus grande longévité, de vieillissement de la population et de taux élevé d'immigration, il est probable que le nombre de ménages à trois générations continuera d'augmenter, peut-être même encore plus rapidement. La plus grande longévité fera en sorte que davantage de familles compteront trois et même quatre générations. Les Canadiens plus âgés, en particulier les femmes, consacreront sans doute un plus grand nombre d'années à jouer un rôle au sein de la famille, par exemple à titre de grands-parents. La réunion de nombreuses générations sous un même toit pourrait avoir des conséquences à la fois positives et négatives sur la vie de famille. D'une part, ce mode de vie pourrait créer de nouvelles sources de stress quant aux besoins et aux obligations des familles. D'autre part, il pourrait également favoriser une plus grande cohésion entre les générations et le maintien de la famille.

TSC

Janet Che-Alford est analyste principale et **Brian Hamm** est analyste à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada.

3. Aucune donnée sur les soutiens multiples du ménage n'a été recueillie en 1986.